

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2013

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2013

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2013

Délibération n° D-2013-356

Finances - Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération
- Annulation de la délibération n°D20070176

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicole GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU,
Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE

Excusés :

Madame Annie COUTUREAU, Madame Maryvonne ARDOUIN.

Direction Finances et Marchés publics

**Finances - Taxe foncière sur les propriétés bâties -
Exonération - Annulation de la délibération
n°D20070176**

Madame Pilar BAUDIN, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération n°D20071076 en date du 12 avril 2007, l'Assemblée municipale avait décidé d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant une durée de cinq ans, à concurrence de 50 %, les logements anciens qui ont fait l'objet par le propriétaire, de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie.

Par ailleurs, la Ville de Niort a engagé, par convention avec l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et la Communauté d'Agglomération de Niort, une deuxième OPAH-RU, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013, pour 5 ans.

Par cette convention, il peut être accordé, dans le cadre du programme « Habiter Mieux » des aides de l'ANAH et de la Ville de Niort aux propriétaires occupants de l'ensemble du territoire niortais qui s'engagent à réaliser des travaux à économie d'énergie. La subvention octroyée est plus accentuée pour les propriétaires occupants ayant un revenu très modeste.

Ainsi, il est proposé de clarifier l'action de la collectivité envers les propriétaires occupants en la recentrant autour du dispositif OPAH-RU et en supprimant les possibilités d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties ayant fait l'objet de travaux d'équipement destinés à économiser l'énergie.

Il convient donc d'annuler la délibération n°D20071076 en date du 12 avril 2007 portant sur cette exonération.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- rapporter la délibération n°D20071076 en date du 12 avril 2007 portant exonération facultative de taxe foncière sur les propriétés bâties pour certains logements anciens économes en énergie.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Pilar BAUDIN